

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1036

23 avril 2012

### SOMMAIRE

<b>Alior Lux Sàrl</b> .....	<b>49688</b>	<b>Broadstreet S.à r.l.</b> .....	<b>49688</b>
<b>Banbonne Investments S.A.</b> .....	<b>49684</b>	<b>Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>49710</b>
<b>Barenbrug-Luxembourg SA</b> .....	<b>49716</b>	<b>Buzzi Unicem International Sàrl</b> .....	<b>49684</b>
<b>Barenbrug-Luxembourg SA</b> .....	<b>49716</b>	<b>CCP III Germany Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>49724</b>
<b>Biemme S.A.</b> .....	<b>49705</b>	<b>Celsius Investment Funds SICAV</b> .....	<b>49699</b>
<b>Blackheath Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>49688</b>	<b>City Györ Luxembourg S.A.</b> .....	<b>49705</b>
<b>BLITO HOLDING Spf S.A.</b> .....	<b>49687</b>	<b>Dauphine</b> .....	<b>49723</b>
<b>Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l.</b> .....	<b>49704</b>	<b>Dundee Realty Acquisitions SCS</b> .....	<b>49728</b>
<b>Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l.</b> .....	<b>49704</b>	<b>EAV Lux S.à r.l.</b> .....	<b>49713</b>
<b>Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l.</b> .....	<b>49704</b>	<b>EDS Participations</b> .....	<b>49684</b>
<b>Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l.</b> .....	<b>49712</b>	<b>Essential Resources Partners</b> .....	<b>49700</b>
<b>Brandenburg Archie 24 Acquico 1 S.à r.l.</b> .....	<b>49715</b>	<b>Fondation Forum des Civilisations - Les Journées d'Echternach</b> .....	<b>49702</b>
<b>Brandenburg Archie 24 Acquico 2 S.à r.l.</b> .....	<b>49715</b>	<b>IG 1 S.A.</b> .....	<b>49687</b>
<b>Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l.</b> .....	<b>49715</b>	<b>IK VII Co-Invest A S.à r.l.</b> .....	<b>49717</b>
<b>Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l.</b> .....	<b>49716</b>	<b>Irina Immobilière Sàrl</b> .....	<b>49682</b>
<b>Brandenburg Properties 18 S.à r.l.</b> .....	<b>49724</b>	<b>Kalbax S.à r.l.</b> .....	<b>49710</b>
<b>Brandenburg Properties 1 S.à r.l.</b> .....	<b>49724</b>	<b>McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l.</b> ...	<b>49705</b>
<b>Brandenburg Properties 2 S.à r.l.</b> .....	<b>49728</b>	<b>Nurim S.à r.l.</b> .....	<b>49713</b>
<b>Brandenburg Properties 3 S.à r.l.</b> .....	<b>49728</b>	<b>Opalux Invest S.A.</b> .....	<b>49682</b>
<b>Brandenburg Properties S.à r.l.</b> .....	<b>49716</b>	<b>Point of Oaks Luxembourg S.A.</b> .....	<b>49725</b>
<b>Broadstreet International Partners S.à r.l.</b> .....	<b>49701</b>	<b>RDC Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>49689</b>
<b>Broadstreet Mexico S.à r.l.</b> .....	<b>49712</b>	<b>SEB Fund Services S.A.</b> .....	<b>49683</b>
		<b>Société de gestion de patrimoine familial JLB S.à r.l.</b> .....	<b>49683</b>
		<b>Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.</b> .....	<b>49682</b>
		<b>T.C. Lux Sàrl</b> .....	<b>49699</b>
		<b>TCP France Massy Holdings S.A.</b> .....	<b>49683</b>
		<b>Timepiece Luxembourg</b> .....	<b>49708</b>
		<b>Ventimat S.A.</b> .....	<b>49683</b>

**Irina Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.486.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue extraordinairement le 29 février 2012*

- Le siège social de la société est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- La société LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège sociale au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-63130, est nommée aux fonctions de gérant pour une durée illimitée.;
- La démission de la société CORPAG SERVICES (Luxembourg) S.A. de son mandat de gérant de la Société est acceptée avec effet au 14 juillet 2011

Luxembourg, le 20 mars 2012.

*Pour: IRINA IMMOBILIERE S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012034896/19.

(120045844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2012032602/12.

(120042603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

---

**Opalux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.642.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mars 2012 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

\* Madame Joëlle MAMANE

\* Monsieur Philippe MEYER

\* Monsieur Gil EREZ

- A été réélue au poste de Commissaire:

\* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse – 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012034995/19.

(120046380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**TCP France Massy Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032617/10.

(120042540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**Ventimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 95.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012032635/9.

(120042533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**SPF JLB S.à r.l., Société de gestion de patrimoine familial JLB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 21, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 150.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012032700/11.

(120042368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 mars 2012*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

\* Monsieur Niklas Nyberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2, président du conseil d'administration

\* Monsieur William Paus avec adresse professionnelle à NO-0250 Oslo, Vika Filipstad Brygge 1, vice-président du conseil d'administration

\* Monsieur Jan Hedman avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg, 2

\* Monsieur Jonas Lindgren avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Kungsträdsgårdsgatan 8

\* Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

\* Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012035064/24.

(120045905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.965.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012034749/11.

(120046516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Buzzi Unicem International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 98.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012034748/9.

(120046519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**EDS Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 167.468.

**STATUTS**

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept janvier.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Pierre DEROCHEFORT, dirigeant de sociétés, né à Saint-Priest (France), le 12 décembre 1975, demeurant à B-1150 Woluvé-Saint-Pierre, 3, rue François Van der Elst, Boîte 4, Belgique;

2.- Monsieur Marc DEROCHEFORT, dirigeant de sociétés, né à Saint-Priest (France), le 8 février 1978, demeurant à B-1600 Sint-Pieters-Leeuw, 75 B, Auguste Detrestraat, Belgique.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de EDS PARTICIPATIONS.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

### *Intervention des apporteurs - Souscription – Libération*

Interviennent ensuite les deux comparants, fondateurs prédésignés, pour la souscription des 100 (cent) nouvelles parts sociales, ici représentés en vertu de deux procurations susmentionnées, lesquels ont déclaré souscrire les 100 (cent) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, par l'apport en nature ci-après décrit, dans les proportions suivantes:

1.- Monsieur Pierre DEROCHEFORT, préqualifié, cinquante parts sociales, .....	50
2.- Monsieur Marc DEROCHEFORT, préqualifié, cinquante parts sociales, .....	50
Total: cent parts sociales, .....	100

Monsieur Pierre DEROCHEFORT et Monsieur Marc DEROCHEFORT, fondateurs prédésignés, déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature de parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ci-après décrit:

### *Description de l'apport en nature*

100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit français "EDS", établie et ayant son siège social à F-75018 Paris, 21 bis, rue du Simplon, R.C.S. Paris numéro B 537 414 666, avec un capital souscrit de 100.- EUR (cent euros), c'est à dire 100% (cent pour cent) de la totalité de ses parts sociales émises, cet apport étant évalué à 25.000.- EUR (vingt-cinq mille euros).

Cet apport a fait l'objet d'une évaluation établie préalablement aux présentes en date du 19 janvier 2012 par Monsieur Pierre DEROCHEFORT, préqualifié, gérant de la société "EDS".

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de "EDS" attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle dans le chef des deux apporteurs.

### *Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Pierre DEROCHEFORT et Monsieur Marc DEROCHEFORT, fondateurs et apporteurs, déclarent que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- ils sont les seuls pleins propriétaires de ces parts sociales et possèdent les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

### *Rapport d'évaluation*

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérant de la société "EDS" à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Pierre DEROCHEFORT marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et confirme la validité des souscription et libération.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille vingt-cinq euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
- 2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Marc DEROCHEFORT, dirigeant de sociétés, né à Saint-Priest (France), le 8 février 1978, demeurant à B-1600 Sint-Pieters-Leeuw, 75 B, Auguste Detrestraat (Belgique).

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 février 2012. Relation GRE/2012/467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032349/149.

(120042592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**BLITO HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 75.166.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung Vom 22. März 2012*

Das Mandat des Aufsichtskommissars Fides Inter-Consult S.A. wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017. Die neue Anschrift lautet 62 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Die neue Anschrift des Herrn Georges Majerus (Verwaltungsrat und Administrateur Délégué) lautet 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2012034755/13.

(120047071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**IG 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 26.902.825,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.072.

**RECTIFICATIF**

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012*

L'extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012 rectifiés (rectificatif du dépôt l'extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012 déposé le 15 février 2012 no. L120026816.03)

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

3. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Stephen Lawrence, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

5. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Pii Ketvel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012032687/33.

(120042597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

---

**Broadstreet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.060.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mars 2012*

En date du 9 mars 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur James DEROUIN de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Lisa WADLIN, née le 20 janvier 1971 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 2907 Red Fox Ridge, AR 72712 Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Madame Lisa WADLIN, gérant A
- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant B
- Monsieur Martin BROWN, gérant B

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Broadstreet S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012034747/21.

(120045966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Alior Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.100.

---

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 19 mars 2012 de la Société que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Le siège de la société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 19 mars 2012.

Veuillez prendre note du changement d'adresse du l'associé suivant à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010:

Carlo Tassara Assets Management S.A. en abrégé C.T.A.M. S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alior Lux Sàrl*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012034715/20.

(120046032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Blackheath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.330.

---

SHRM Corporate Services S.à r.l., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 78 100, démissionne, par la présente, du mandat de Gérant B de la société à responsabilité limitée Blackheath Holdings, S.à r.l., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.



Mr. Alex van Zeeland résidant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, née le octobre 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas démissionne, par la présente, du mandat de Gérant A de la société à responsabilité limitée Blackheath Holdings, S.à r.l., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012034728/18.

(120045941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.417.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public with professional address 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Rowan Companies, Inc., a company organised under the laws of the state of Delaware in the United States of America, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, here duly represented by Mrs. Sophia Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "RDC Holdings Luxembourg S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender to the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

Besides, the Company's purpose also consists in the purchase, sale, the freighting, the chartering and the management of sea-going vessels, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto. In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as sea-going vessels; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and sea-going vessels.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand United States dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

### Management

**Art. 11.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the Company**

**Art. 19.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst a list of the Luxembourg financial regulator "Commission du Surveillance du Secteur Financier".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 21.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 50,000 (fifty thousand) shares issued by the Company as follows:

- Rowan Companies, Inc., a company organised under the laws of the state of Delaware in the United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, prenamed, subscribes 50,000 (fifty thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 50,000 (fifty thousand United States dollars) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Thomas P. Burke, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- M. C. Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

- Robert van 't Hoef, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 11, the Company shall be bound by joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

### Follows the French translation of the above text

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public avec adresse professionnelle à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Apparaît:

Rowan Companies, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet -Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La Société aura la dénomination «RDC Holdings Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Par ailleurs, l'objet social de la Société consiste également dans l'achat, la vente, l'affrètement et la gestion des navires de mer, et toutes les opérations financières et commerciales et les activités liées directement ou indirectement s'y rapportant. En outre, la société peut détenir, louer, exploiter et/ou fournir de l'équipement utilisé dans les services de forage dans les opérations de forage pétrolier et gazier; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe ainsi que des navires de mer; conclure, aider ou participer à des opérations financières, commerciales et autres se rapportant aux contrats de services de forage et de navires de mer.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital social - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionariat.

**Art. 10.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

### Gérance

**Art. 11.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas de partage égal des voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance doit être présidé par un gérant présent nommé à cette fin. Il peut également nommer un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de tout autre matière qui pourrait être spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation par un gérant.

L'avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 2 (deux) jours à l'avance de la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature doit être précisée dans le procès verbal de la réunion.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

L'avis de convocation peut être levé par le consentement, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement, sous réserve que la majorité des gérants participant à la réunion du conseil ne devra jamais être situé dans le même Etat étranger.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant à la réunion présents ou dûment représentés à cet effet, à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B aient approuvé ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans le procès-verbal, qui doivent être signés par le président ou 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Toute copie ou extrait du présent procès-verbal doit être signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants produiront effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions par écrit peuvent soit être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il est uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.



Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 18.** Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 19.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

### Dividendes - Réserves

**Art. 20.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

**Art. 21.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**Art. 24.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

#### *Mesures transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante déclare souscrire à 50.000 (cinquante mille) parts sociales émises par la Société tel que suit:

- Rowan Companies, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) est à la disposition de la Société.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société:

- Thomas P. Burke, avec adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- William H. Wells, avec adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- M. C. Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

- Robert van't Hoef, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie

B. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 11, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B de la Société.

3) La Société aura son siège social sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: EAC/2012/1996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012032008/534.

(120041774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

**Celsius Investment Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.073.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 Mars 2012, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Claude KREMER

14, rue Erasme

L-2028 Luxembourg

Gavin CHAPMAN

5, The North Colonnade

Canary Wharf

Londres E14 4BB

Grande-Bretagne

Margaretha VAN DER SCHYF

5, The North Colonnade

Canary Wharf

Londres E14 4BB

Grande-Bretagne

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Pricewaterhouse Coopers S.a.r.l.

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mars 2012.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.*

Référence de publication: 2012034764/29.

(120045742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**T.C. Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 81.485.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2012*

La société T. C. LUX SARL accepte:

- la cession de parts sociales intervenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012 conformément à l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales et dont les modalités principales sont les suivantes:

\* *cédant:*

Monsieur David PUELO, demeurant 29, rue Victor Hugo, F-57330 Hettange-Grande;

\* *cessionnaire:*

Monsieur Nicolo Joseph PUELO, demeurant 17, La Croix de Pierre, F-57100 Thionville;

\* nombre de parts: 124;

\* date d'effet: 1<sup>er</sup> mars 2012.

En conséquence, la répartition du capital social est modifiée comme suit:

Monsieur Nicolo Joseph PUELO - associé unique: 124 parts sociales.

- La démission de Monsieur David PUELO de ses fonctions de gérant unique de la société afin d'être remplacé par Monsieur Nicolo Joseph PUELO, demeurant 17, La Croix de Pierre, F-57100 Thionville, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012035088/24.

(120046382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Essential Resources Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.546.

In the year two thousand and twelve, on the first day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notaryc residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Natixis Alternative Assets, a company organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, being the sole partner (the "Sole Partner") of Essential Resources Partners (the "Company"), a private limited company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated November 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 339 on February 19, 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.546, represented by Mr. Pierre Heydacker, director and Mr. Vincent Bontoux, director, both residing professionally at 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, France,

hereby represented by Mrs. Thanh-Mai Truong, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on February 29, 2012, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

A. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company so that decisions can be validly taken on all items of the Agenda.

B. the items on which resolutions are to be passed are as follows:

I. Amendment to the first sentence of Article 2 of the Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), to read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies - and in particular in Essential Resources S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.";

II. Miscellaneous.

C. the decisions taken by the Sole Partner are as follows:

*First resolution*

The Sole Partner decides to amend the first sentence of Article 2 of the Articles of Incorporation, to read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies - and in particular in Essential Resources S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.".

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze et le premier mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Natixis Alternative Assets, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") d'Essential Resources Partners (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.546, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinck, notaire de résidence à Luxembourg, du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 339 le 19 février 2011, représentée par Monsieur Vincent Bontoux et Monsieur Pierre Heydacker, résidant tous les deux professionnellement à 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, France, ici représentée par Maître Thanh-Mai Truong, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 29 février 2012, laquelle procuration, après avoir été paraphée par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

A. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour;

B. les points sur lesquels les décisions sont à prendre sont les suivants:

I. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société (les "Statuts"), comme suit:

"L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en particulier dans Essential Resources S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et d'agir comme son associé commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée."

II. Divers.

C. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 2 des Statuts, comme suit:

"L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en particulier dans Essential Resources S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et d'agir comme son associé commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée."

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: T.-M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2012. Relation: LAC/2012/11386. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Référence de publication: 2012032360/86.

(120042577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

---

### **Broadstreet International Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.305.304.560,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.415.

#### *Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 9 mars 2012*

En date du 9 mars 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur James DEROUIN de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Lisa WADLIN, née le 20 janvier 1971 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 2907 Red Fox Ridge, AR 72712 Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Madame Lisa WADLIN, gérant A
- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant B

- Monsieur Martin Timothy BROWN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Broadstreet International Partners S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012034745/22.

(120045967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Fondation Forum des Civilisations - Les Journées d'Echternach, Fondation.**

Siège social: L-6486 Echternach, 2, Porte Saint-Willibrord.

R.C.S. Luxembourg G 209.

*Bilan au 31.12.2011*

ACTIF	2011	2010
Capital souscrit non versé	-	-
Capital souscrit non appelé		
Capital souscrit appelé et non versé		
Frais d'établissement	-	-
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Actif circulant		
Stocks	-	-
Créances . . . . .	266,70	-
dont à durée résiduelle supérieure à un an:		
Valeurs mobilières	-	-
Avoirs en banques, avoires en chèques postaux, chèques et encaisse . . . . .	84 262,48	27 995,50
Comptes de régularisation	-	-
	<u>84 529,18</u>	<u>27 995,50</u>
<b>PASSIF</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Capitaux propres		
Capital souscrit . . . . .	31 000,00	31 000,00
Primes d'émissions et primes assimilées	-	-
Réserve de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Résultats reportés . . . . .	3 004,50	-
Résultat de l'exercice . . . . .	53 756,64	3 004,50
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement en capital	-	-
Plus-values immunisées	-	-
	<u>81 752,14</u>	<u>27 995,50</u>
Dettes subordonnées	-	-
Provisions	-	-
Dettes . . . . .	2 777,04	-
dont à durée résiduelle supérieure à un an:		
Comptes de régularisation	-	-
	<u>84 529,18</u>	<u>27 995,50</u>

Généralités: La Fondation tient ses livres en Euro. Le bilan et le compte de profits et pertes sont établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques généralement admises au Luxembourg.

Situation du capital social: La Fondation a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mai 2010.

Immobilisations incorporelles et corporelles:	Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilisation.
Immobilisations financières:	Les participations et / ou le portefeuille titres sont évalués à leur prix d'acquisition.
Créances et dettes:	Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des moins-values éventuelles. Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. En fin d'exercice, aucune dette de la société n'a une durée résiduelle supérieure à 5 ans, ni est couverte par des sûretés réelles.
Avoirs en banques et dettes bancaires:	Les avoirs en devises ont été convertis au cours de change de la date de clôture du bilan.
Affectation des résultats:	Le résultat de l'exercice à été reporté à nouveau.

Pour copie conforme  
GT Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

*Budget Previsionel für das Jahr 2012*

Ausgaben		
Veranstaltungen im Jahr 2012		40.000,00 €
Forum Mai 2012 ohne Vergütung für Redner . . . . .	20.000,00 €	
Forum Oktober 2012 ohn Vergütung für Redner . . . . .	20.000,00 €	
Zwischensumme Veranstaltungen . . . . .		40.000,00 €
Laufende Kosten Stiftung . . . . .		76.400,00 €
Bruttopersonalkosten inkl. Arbeitgeberanteil Sozialversicherungen . . . . .	46.500,00 Eur.	
Arbeitgeberanteil Sozialversicherungen . . . . .	5789,25 Eur.	
Fortbildungskosten . . . . .	1210,75 Eur.	
Reisekosten . . . . .	2000,00 Eur.	
Büroausstattung . . . . .	2000,00 Eur.	
Bürobedarf . . . . .	2000,00 Eur.	
Fachliteratur . . . . .	500,00 Eur.	
Raumkosten . . . . .	2760,00 Eur.	
Kommunikationskosten . . . . .	1500,00 Eur.	
Steuerberatungskosten . . . . .	4140,00 Eur.	
Werbung . . . . .	0,0 Eur.	
Internetauftritt . . . . .	3000,00 Eur.	
Fahrkosten . . . . .	2500,00 Eur.	
Repräsentationskosten . . . . .	2000,00 Eur.	
Versicherungen . . . . .	500,00 Eur.	76.400,00 €
Zwischensumme Laufende Kosten . . . . .		5 000
Rücklagen für unvorhergesehene Ausgaben . . . . .		121.400,00 €
Gesamtausgaben		
EINNAHMEN / KAPITAL . . . . .		-€
SPONSOREN & MÄZENEN		
Oeuvre Nationale de Secours Grande - Duchesse Charlotte . . . . .	-€	
Ministère de la Culture . . . . .	-€	
Fondation Dogramaci, Türkei - 50,000 USD noch offen . . . . .	-€	
Autres Mécènes/donateurs/sponsors (49.000,00 USD) . . . . .	38.000,00 €	38.000,00 €
Zwischensumme Sponsoren und Mäzenen . . . . .		-€
TOTAL RECETTES		
BETRIEBSERGEBNIS . . . . .		-83.400.00 Eur.
Gewinn / Verlust		

84.262,48 €

Référence de publication: 2012032384/100.

(120042477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.037.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034729/17.

(120046044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.036.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034730/17.

(120046043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.035.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034731/17.

(120046042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---



**City Györ Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 140.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034768/11.

(120046513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Biemme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 66.348.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2012034753/12.

(120046572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 848.385,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.876.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.860 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.876 (the "Company").

II.- That the 843,385 (eight hundred forty-three thousand three hundred eighty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 843,385 (eight hundred forty-three thousand three hundred eighty-five United States Dollars) to USD 848,385 (eight hundred forty-eight thousand three hundred eighty-five United States Dollars).

Dollars) by the issue of 5,000 (five thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 45,000 (forty-five thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 500 (five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 843,385 (eight hundred forty-three thousand three hundred eighty-five United States Dollars) to USD 848,385 (eight hundred forty-eight thousand three hundred eighty-five United States Dollars) by the issue of 5,000 (five thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 45,000 (forty-five thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 500 (five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 848,385 (eight hundred forty-eight thousand three hundred eighty-five) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The capital is set at USD 848,385 (eight hundred forty-eight thousand three hundred eighty-five United States Dollars) divided into 848,385 (eight hundred forty-eight thousand three hundred eighty-five) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.860 (l'“Associé Unique”),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée “ne varietur” par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de “McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.876 (la “Société”).

II.- Que les 843.385 (huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.000 USD (cinq mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 843.385 (huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) à un nouveau montant de 848.385 USD (huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) par l'émission de 5.000 (cinq mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 45.000 USD (quarante-cinq mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 500 USD (cinq cents Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.000 USD (cinq mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 843.385 (huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) à 848.385 USD (huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) par l'émission de 5.000 (cinq mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 45.000 USD (quarante-cinq mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la “Prime d'Emission”), duquel un montant de 500 USD (cinq cents

Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique de 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) (l' "Apport").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 848.385 (huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 848.385 USD (huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq Dollars américains), divisé en 848.385 (huit cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de 1,00 USD (un Dollar américain) chacune.”

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2012. Relation: EAC/2012/2811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012032477/177.

(120042609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**Timepiece Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.463.

—  
OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Extrait*

Il résulte des décisions prises en date du 1<sup>er</sup> mars 2012 par le gérant unique de la société à responsabilité limitée de droit portugais Timepiece - Servicos de Consultoria Lda (le Gérant Unique), dont le siège social est établi à Avenida Calouste Gulbenkian N°3 - Sala 118 - 9000-011 Funchal - Madeira - Portugal, enregistrée auprès du Registre du Commerce de la Zone Franche de Madère sous le N°05146/2000.06.29, que l'ouverture d'une succursale de Luxembourg établie au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, sous la dénomination Timepiece Luxembourg a été décidée.

Les activités de la Succursale consistent:

- à gérer les intérêts et actifs de la société Timepiece - Servicos de Consultoria Lda (la Société) tels que les actions, les liquidités, les prêts intra-groupes générateurs d'intérêts et les autres prêts, les billets à ordres et tous les types de créance que la Succursale peut délivrer ou acquérir au fil du temps;

- à gérer les dividendes et les fonds excédentaires reçus par le biais d'investissement tels que les dépôts, les fonds et autres avoirs financiers;

- à suivre la perception des paiements d'intérêts par les emprunteurs;

- à collecter les intérêts de retard et les pénalités, le cas échéant;

- à tenir à jour les comptes et registres de la Succursale et la préparation des rapports financiers trimestriels;

- à répondre aux autorités fiscales luxembourgeoises dans le cadre de toutes les vérifications, requêtes et correspondance au sujet de la Succursale;

- à préparer les états financiers et déclarations fiscales et à déposer les déclarations annuelles des impôts luxembourgeois;

- à ouvrir et maintenir un compte bancaire pour les frais d'exploitation et tous les autres fonds devant être perçus.

Le Gérant Unique a décidé de nommer en tant que Directrice de la Succursale pour l'activité de la Succursale:

- Christina Skov Christensen, née le 14 mai 1975 à Randers, Danemark et ayant pour adresse professionnelle 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (la Directrice).

La Directrice est autorisée et chargée de procéder à toutes les formalités et toutes les actions pour la mise en place de la Succursale, entre autre de la signature d'un contrat de bail pour la location de bureaux, de l'ouverture d'un compte bancaire et de demander l'ouverture d'une ligne de téléphone et de fax.

La Succursale est engagée par la signature de la Directrice.

Le Gérant Unique convient de signer et de fournir tout autre documents nécessaires et de prendre toutes les mesures nécessaires et souhaitables afin de donner effet à cette décision.

Dans l'accomplissement des activités susvisées, la Directrice sera chargée de l'accomplissement des tâches suivantes:

- Conformément aux orientations stratégiques et politiques établies par la Société, agir en qualité de gestionnaire des activités de la Succursale au jour le jour, y compris ceux liés à la gestion et l'administration des distributions et des investissements.

- Signer un contrat de bail pour la location des bureaux de la Succursale à Luxembourg.

- Ouvrir et gérer le(s) compte(s) bancaire(s) de la Succursale pour la gestion (i) des distributions et (ii) des charges d'exploitation.

- Faire des recommandations à la Société lorsque les distributions devraient être approuvées.

- Gérer les fonds excédentaires de la Succursale par le biais d'investissements tels que les dépôts, les fonds et autres avoirs financiers.

- Gérer les relations avec les autorités fiscales pour les audits, les requêtes et la correspondance de la Succursale.

- Fournir des rapprochements périodiques des comptes bancaires de la Succursale situés au Luxembourg à la Société en ce qui concerne i) les dividendes et articles connexes, et (ii) les charges d'exploitation.

- Tenir les comptes financiers de la Succursale, rapporter à la Société sur une période définie, et préparer des rapports pour la Société sur demande.

- Assurer la conformité avec la législation locale en matière d'administration, tels que les charges de personnel, le dépôt des déclarations fiscales annuelles et les comptes financiers, ainsi que la coordination avec des conseillers professionnels si nécessaire.

- Tenir des registres de correspondance de la Succursale, des contrats et autres documents commerciaux.

- Avoir la responsabilité de maintenir le bail des locaux de la Succursale et l'organisation des services administratifs.

- Participer à des réunions de la Succursale quand la demande est faite d'avoir des informations sur les activités de la Succursale.

- Aider à la préparation des états financiers et des déclarations fiscales de la Succursale.

- Mettre à jour des décomptes d'heures sur le temps passé à travailler pour la Succursale.

La société Timepiece - Servicos de Consultoria Lda est dirigée par le gérant unique suivant:

- Monsieur Mark Hauschildt, né le 31 mars 1964 en Suède, et ayant pour adresse professionnelle Avenida Calouste Gulbenkian N°3 - Sala 118 - 9000-0 11 Funchal - Madeira - Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Timepiece Servicos de Consultoria Lda*

Mélanie Sauvage

*Mandataire*

Référence de publication: 2012032607/68.

(120042515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.558.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.492.

Il est porté à la connaissance du public que:

L'associé unique de la société BULLY 2 (Luxembourg) S.à r.l., savoir Bully 2, Ltd, a fait l'objet d'une migration de pays des Iles Caymans vers la Suisse à Dorfstrasse 19a, CH-6430 Baar, et d'un changement de dénomination de BULLY 2, LTD en BULLY 2 (SWITZERLAND) GMBH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR LA SOCIETE*

Référence de publication: 2012034761/14.

(120046163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Kalbax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.450.

In the year two thousand and twelve on the 13<sup>th</sup> day of the month of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Kalbax S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, established at L-2146 Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 81450, incorporated on April 4, 2001, with the notary, Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n°956 of November 3, 2001.

The meeting is presided by Mrs Sylvie TALMAS, Private employee, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman appointed as secretary Mrs Sandra SCHWEIZER, Private employee residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The meeting appointed as scrutineer Mr Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares representing the whole capital of the company are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda

III. That the agenda of the present General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the company.
2. Nomination of a liquidator of the company.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr.

Sandro GRIGOLLI, residing at CH-1234 Vessy (Switzerland) 134B Route de Veyrier, born on 23 February 1967 in Rovereto (Italie) (the "liquidator").

*Third resolution*

The General Meeting decides to grant the liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Kalbax S.à r.l.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 81450, constituée le 4 avril 2001, suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°956 du 3 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Sandro GRIGOLLI, demeurant à CH-1234 Vessy (Suisse), 134B Route de Veyrier, né le 23 février 1967 à Rovereto (Italie) (le "liquidateur").

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S.Talmas, S.Schweizer, A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2012. Relation: EAC/2012/3355. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032447/101.

(120042242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

---

**Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.034.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034732/17.

(120046041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Broadstreet Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 250.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.471.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 9 mars 2012*

En date du 9 mars 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur James DEROUIN de son mandat de membre de catégorie A de la Société avec effet immédiat;  
- de nommer Madame Lisa WADLIN, née le 20 janvier 1971 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 2907 Red Fox Ridge, AR 72712 Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau membre de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Madame Lisa WADLIN, membre de catégorie A
- Monsieur Michael Robert KIDD, membre de catégorie B
- Monsieur Martin BROWN, membre de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Broadstreet Mexico S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012034746/22.

(120046094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---



**EAV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Nurim S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.767.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March.

Before Us, the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Duplex Acquisition Vehicle Limited, a private company with limited liability, incorporated and existing under the law of the British Virgin Islands, having its registered address at Walkers Chambers, PO Box 92, Road Town, Tortola VG 1110, the British Virgin Islands (the Shareholder)

here represented by Mr. Denis Troshanin, private employee, residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney give under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Nurim S.à r.l. (the Company) has been incorporated on 1 August 2011 pursuant to a deed (being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2449 dated 12 October 2011) of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

The sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. change of the name of the Company from Nurim S.à r.l. to EAV Lux S.à r.l.
2. subsequent restatement of article number 1 of the articles of association of the Company;
3. empowerment and authorisation of Maître Hellinckx to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents, (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions; and
4. miscellaneous.

After due consideration, the sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Nurim S.à r.l. to EAV Lux S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole Shareholder resolves to amend article number 1 of the articles of association of the Company, which will read henceforth as follows:

**Art. 1. Name.** The name of the company is "EAV Lux S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

*Third resolution*

The sole Shareholder resolves to grant power and authority to Maître Hellinckx to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents, (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le neuf mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Duplex Acquisition Vehicle Limited, une “private company with limited liability”, constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Walkers Chambers, PO Box 92, Road Town, Tortola VG 1110, Iles Vierges Britanniques (l'Associé),

Ici représentée par Monsieur Denis Troshanin, employé privé, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Nurim S.à r.l. (la Société) a été constituée le 1<sup>er</sup> août 2011 suivant un acte (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2449 daté du 12 octobre 2011) de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les points suivants:

1. Changement du nom de la Société de Nurim S.à r.l. en EAV Lux S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts
3. Pouvoir et autorisation à Maître Hellinckx de (i) accomplir l'enregistrement des documents au Registre de Commerce et des Sociétés, (ii) publier les informations au Registre de Commerce et des Sociétés, et généralement, (iii) faire tout ce qui peut être nécessaire ou utile à l'accomplissement de ces résolutions, et
4. Divers.

Après considération, l'associé unique décide d'adopter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé unique décide de changer le nom de la Société de Nurim S.à r.l. en EAV Lux S.à r.l.

### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui sera lu comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est EAV Lux S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

### *Troisième résolution*

L'Associé unique décide de donner pouvoir et autorité à Maître Hellinckx pour (i) accomplir l'enregistrement des documents au Registre de Commerce et des Sociétés, (ii) publier les informations au Registre de Commerce et des Sociétés, et généralement, (iii) faire tout ce qui peut être nécessaire ou utile à l'accomplissement de ces résolutions.

### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. TROSHANIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2012. Relation: LAC/2012/11394. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032510/99.

(120042511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

**Brandenburg Archie 24 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.032.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034733/17.

(120046062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Archie 24 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.031.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034734/17.

(120046061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.030.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034735/17.

(120046060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Barenbrug-Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 92.618.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034750/10.

(120046385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 135.038.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1 mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034736/17.

(120046090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 115.636.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034737/17.

(120045981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Barenbrug-Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 92.618.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012034751/10.

(120046732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**IK VII Co-Invest A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.454.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-third of February,  
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared

Industri Kapital International Limited, a limited company, having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channels Island, recorded with the Jersey Financial Services Commission under number 55041,

here represented by Mr Marc LIMPENS, private employee, with professional address at L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal on 20 February 2012.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée (the «Company») which it declares to incorporate:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or 412F, route d'Esch L - 2086 Luxembourg indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company's name is «IK VII CO-INVEST A S.à.r.l.».

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Capital - Shares**

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Company Act.

**Art. 7.** The Company's existing shares may be divided, by decision of the General Meeting of shareholders, into several classes of shares. Under the applicable restrictions of the law, the General Meeting of shareholders may determine the rights attached to these several classes of shares as regards their rights to participating in the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

The Company may issue, by way of a capital increase to be decided by the General Meeting of shareholders, new shares forming part either of the existing classes of shares or of an additional class and determine the rights of the

shareholders of the additional class of shares as regards their participation to the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

For each class of shares and within each class of shares for each shareholder, a share premium reserve account shall be maintained to the extent that a share premium has been paid in relation with the issue of the shares held by such shareholder at any time and has not been distributed in accordance with the provisions hereunder. Any transfer of shares in any form and for any reason whatsoever for which a share premium has been paid and not distributed will be deemed to include a transfer of the relevant share premium reserve account from the transferor to the transferee in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by the transferor prior to the transfer.

The general meeting of shareholders shall be able to decide to discontinue and distribute, in whole or in part, one or more share premium reserve accounts for the benefit of the relevant shareholders, provided that this is accepted by the shareholders of the relevant class of shares owning more than half of the share capital represented by such class.

**Art. 8.** Subject to prior approval by the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital given in a general shareholders' meeting, the Company may redeem its own Shares, on the terms and conditions unanimously agreed by all shareholders pursuant to the provisions of any shareholders' agreement which might be in force among all shareholders from time to time, by serving notice to the holders of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and the date on which the redemption will take place.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed by virtue of the law or of these Articles.

The board of managers shall immediately convene an extraordinary general shareholders meeting to decide on the cancellation of the redeemed Shares and the subsequent decrease of the share capital.

**Art. 9.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in articles 20 and 21 hereunder.

**Art. 10.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 11.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law. The Company shall have the power, subject to due compliance with the conditions imposed by law, to acquire shares of its own share capital. In relation with the shares in its own share capital held by the Company itself, the rights, including but not limited to dividend and voting rights attached to those shares shall not be capable of being exercised by the Company.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

### Management

**Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve an acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### Shareholders' decisions

**Art. 15.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case the company has issued several classes of shares and in case the resolution is to alter the respective rights of these shareholders, the resolution may only be adopted by the majority of the shareholders of each class owning at least three quarter of the share capital represented by such class.

**Art. 16.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of the month May, at 5.00 p.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 17.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Company Act who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 18.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 19.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:

(a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

(b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Applicable law

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon Industri Kapital International Ltd, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to fully pay them up by payment in cash so that the Company has from now on at its free and entire disposal the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) evidence thereof having been given to the officiating notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Harald Charbon, private employee, born on July 11, 1969 in Verviers, Belgium, with professional address at L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch,

- Mr Marc Limpens, private employee, born on February 17, 1951 in Overijse, Belgium, with professional address at L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

2) The Company shall have its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois février,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Industri Kapital International Limited, une limited company ayant son siège social à 3<sup>rd</sup> Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channels Island, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 55041,

ici représentée par Monsieur Marc Limpens, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «IK VII CO-INVEST A S.à.r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés.

**Art. 7.** Les parts sociales existantes de la société peuvent être divisées, par décision de l'assemblée générale des associés en des classes différentes de parts sociales. Sous réserve des restrictions apportées par la loi, l'assemblée générale, des associés peut déterminer les droits attachés à ces classes différentes de parts sociales en ce qui concerne leurs droits à la participation dans l'allocation des profits et du produit de liquidation.

La société peut créer, dans le cadre d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des associés, de nouvelles parts sociales faisant partie des classes existantes de parts sociales ou d'une classe additionnelle de parts sociales et déterminer les droits des détenteurs de parts sociales de cette nouvelle classe dans la participation à l'allocation des profits et du produit de liquidation.

Pour chaque classe de parts sociales, et à l'intérieur de chaque classe, pour chaque associé un compte de réserve de prime d'émission sera maintenu dans la mesure où une prime d'émission a été payée en relation avec l'émission des parts sociales détenues par cet associé à un moment donné et n'a pas été distribuée conformément aux dispositions ci-dessous. Tout transfert de parts sociales sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, pour lesquelles une prime d'émission a été payée et non distribuée sera censé comporter le transfert du compte de prime d'émission du cédant au cessionnaire proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales détenues par le cédant avant le transfert.

L'assemblée générale des actionnaires sera en mesure de décider la distribution, en tout ou en partie d'un ou de plusieurs comptes de réserve de prime d'émission au profit des actionnaires concernés, à condition que cette distribution soit acceptée par les associés de la classe de parts sociales concernée qui détiennent plus de la moitié du capital social représenté par la classe en question.

**Art. 8.** Sous réserve de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société lors d'une assemblée générale des associés donnée, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales, selon les termes et les conditions admis à l'unanimité par les associés conformément aux stipulations de tout pacte d'associés qui peut être en vigueur à ce moment, par envoi d'une notification par les détenteurs des Parts Sociales concernées, spécifiant le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle la rachat aura lieu.

Le rachat ne doit pas avoir pour effet de réduire les actifs nets en dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Le conseil de gérance devra convoquer immédiatement une assemblée générale extraordinaire d'associés pour décider de l'annulation des Parts Sociales rachetées et de la subséquente diminution du capital.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en concordance avec les dispositions des articles 20 et 21 ci-dessous.

**Art. 10.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 11.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La Société aura le pouvoir, sous réserve de respecter les conditions imposées par la loi, d'acquérir des parts sociales de son propre capital social. En relation avec les parts sociales de son propre capital social détenues par la Société elle-même, les droits, y inclus mais sans limitation, les droits aux dividendes et le droit de vote attachés à ces parts ne pourront être exercés par la Société.

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(e)s ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(e)s sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(e)s a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra être faite dans un seul document ou des documents différents.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Décisions des associés

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Au cas où la société a émis plusieurs classes d'actions et au cas où la résolution est de nature à modifier les droits respectifs des détenteurs de ces classes d'actions, la résolution, pour être valable, doit être adoptée par les détenteurs de parts sociales de chaque classe détenant au minimum trois quarts du capital social représenté par cette classe.

**Art. 16.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 du mois de mai, à 17.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, lequel ne requiert pas qu'il (s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Industri Kapital International Ltd, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclaré souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Harald Charbon, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch,

- Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique, ayant son adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute. Signé: M. LIMPENS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2012. LAC / 2012 / 9034. Reçu soixante quinze euros € 75,

*Le Receveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Référence de publication: 2012032425/360.

(120042289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

---

### **Dauphine, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 53.263.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2011*

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012034797/18.

(120046421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.887.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034738/17.

(120045980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Properties 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 153.307.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1 mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034739/17.

(120046089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**CCP III Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.772.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société en date du 6 mars 2012.*

L'Associé Unique prend acte du contrat de cession de parts sociales daté du 7 mars 2012, conclu entre l'Associé Unique de la Société et PAMERA 1 Investment GmbH & Co. KG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du droit allemand, dont le siège social se situe à Wöhlerstrasse 10, D-60323 Frankfurt-am-Main, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro HRA 46803 et décide d'accepter le transfert des 500 parts sociales.

En conséquence, les parts sociales de ladite Société sont détenues de la manière suivante:

- 12,000 Parts Sociales Ordinaires sont détenues par Curzon Capital Partners III S.à r.l
  - 500 Parts Sociales Ordinaires sont détenues par PAMERA 1 Investment GmbH & Co. KG
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Yves Barthels  
Manager A

Référence de publication: 2012034780/20.

(120046129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

**Point of Oaks Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 74.572.

In the year two thousand twelve, on the ninth of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Point of Oaks Luxembourg S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituted by a deed of Me Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on February 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 429 of June 16, 2000. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 16, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 614 June 5, 2003.

The meeting was opened by Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, being in the chair,

who appointed as secretary Arlette SIEBENALER, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Annick BRAQUET, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- To increase the subscribed capital with an amount of EUR 3,344,000.- thus increasing the subscribed capital from its present amount of EUR 32,000 up to an amount of EUR 3,376,000.-.

- To issue 33,440 additional shares, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to 33,760;

- To accept the subscription of the newly issued 33,440 shares by Verner Amell, for a total amount of EUR 3,344,000.- by the conversion into capital of part of the shareholder advance for an amount of EUR 3,344,000.-.

- To amend the article 5 of the Articles of the Association.

- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by EUR 3,344,000.- (three million three hundred and forty-four thousand euro) to bring it from its present amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand) to EUR 3,376,000.- (three million three hundred and seventy-six thousand euro) by the issuing of 33,440 (thirty-three thousand four hundred and forty new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Mr. Åke Magnus Werner Åmell, residing in Birger Jarlsgatan 14, SE-114 34 Stockholm,

Here represented by Frederik ROB, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

who declared to subscribe to 33,440 (thirty-three thousand four hundred and forty) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of a part of an unquestionable and immediately payable shareholder's claim,

available for the conversion into capital, against the company, to the extent of EUR 3,344,000.- (three million three hundred and forty-four thousand euro).

The existence of the said claim is proofed in a report established by FIDEWA-CLAR S.A., Réviseurs d'Entreprises agréés, having its registered office in Leudelange, on March 8, 2012, concluding as follows:

*“Conclusion*

On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 3,344,000 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal 33,440 new shares of Point of Oaks Luxembourg S.A. to be issued at a nominal value of EUR 100 each.”

This report, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,376,000.- (three million three hundred and seventy-six thousand euro), represented by thirty-three thousand seven hundred and sixty (33,760) shares with a par value of one hundred Euros (100.-EUR) each.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately EUR 3,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le neuf mars.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Point of Oaks Luxembourg S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 8 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 429 du 16 juin 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 614 du 5 juin 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

qui désigne comme secrétaire Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital de la société à raison de EUR 3.344.000.- pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000.- à EUR 3.376.000.-.

2. Emettre 33.440 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, augmentant le nombre d'actions à 33.760;

3. Accepter la souscription des 33.440 nouvelles actions par Verner Amell, pour un montant total de EUR 3.344.000.- par conversion dans le capital d'une partie d'une créance de l'actionnaire d'un montant de EUR 3.344.000.

4. Modifier l'article 5 des statuts.

## 5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 3.344.000.- (trois millions trois cent quarante-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) à EUR 3.376.000.- (trois millions trois cent soixante-seize mille euros) par l'émission de 33.440 (trente-trois mille quatre cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

### *Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Mr. Åke Magnus Werner Åmell, residing in Birger Jarlsgatan 14, SE-114 34 Stockholm,

Ici représenté par Frederik ROB, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire les 33.440 (trente-trois mille quatre cent quarante) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de EUR 3.344.000.- (trois millions trois cent quarante-quatre mille euros).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par FIDEWA-CLAR S.A., Réviseurs d'Entreprises agréés, ayant son siège social à Leudelange, le 8 mars 2012, qui conclut comme suit:

### *"Conclusion*

On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 3,344,000 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal 33,440 new shares of Point of Oaks Luxembourg S.A. to be issued at a nominal value of EUR 100 each."

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.376.000.- (trois millions trois cent soixante-seize mille euros) représenté par 33.760 (trente-trois mille sept cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.»

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 3.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROB, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2012. Relation: LAC/2012/11389. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032541/156.

(120042538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.

---

**Brandenburg Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.894.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1 mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034740/17.

(120045979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Brandenburg Properties 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.888.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2012:*

1. la démission du Gérant de classe A:

- Philip Le Roux, avec adresse à 375, East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012;

2. la nomination du Gérant de classe A:

- Tessa Jacobson, avec adresse à 2 Via Quattro Novembre, 25122 Brescia BS - Italie, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012034741/17.

(120045978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

**Dundee Realty Acquisitions SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.586.

—  
*Dépôt rectificatif au dépôt du 19 mars 2012 réf L120043614*

La date exacte des résolutions circulaires adoptées par les associés de la Société est le 8 mars 2012 et non pas le 5 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012034792/12.

(120046299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---